

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Pick Albatros Holding For Financial Investments S.A.E.», à travers sa filiale « Albatros Prestige Groupe SA », des éléments d'actifs matériels et immatériels détenus, d'une part, par la société « Sanlam Maroc SA » et, d'autre part, sa filiale la société « Luxor SA », relatifs à l'activité hôtelière

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par la partie notifiante, qui en est seule responsable. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **L'acquéreur direct :** la société « Albatros Prestige Groupe SA »;
- **L'acquéreur indirect:** la société « Pick Albatros Holding for Financial Investments S.A.E. »;
- **Les actifs cibles :** L'actif hôtelier Mövenpick, situé à Casablanca comprenant les actifs immobiliers et commerciaux y afférents, détenus, d'une part, par la société « Sanlam Maroc SA » et, d'autre part, par sa filiale « Luxor SA ».
- **Le cédant :** La société « Sanlam Maroc SA ».

Nature de l'opération

- Achat d'éléments d'actifs.

Secteurs économiques concernés

- Secteur de l'hôtellerie.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 07 mai 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet d'opération de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Pick Albatros Holding For Financial Investments S.A.E. », à travers sa filiale « Albatros Prestige Groupe SA », des éléments d'actifs matériels et immatériels relatifs à l'activité hôtelière détenus, d'une part, par la société « Sanlam Maroc » et d'autre part, par sa filiale la société « Luxor SA ».

« Pick Albatros Holding for Financial Investments S.A.E. » est une société anonyme de droit égyptien, dont le siège social est situé à Heliopolis, 10 Obour Buildings Salah Salem, Caire, Egypte et immatriculée au registre de commerce du Caire sous le numéro 401630. Elle est active dans le développement et la gestion des établissements hôteliers en Egypte et au Maroc.

« Albatros Prestige Groupe SA » est une société anonyme de droit marocain, dont le siège est situé à la Résidence Bougainvillier, appartement 33, 4^{ème} étage, bureau n°6 A Droite, Lot Bouizakarne, route de Safi, Marrakech. Elle a été constituée spécifiquement dans le cadre de la réalisation de l'opération envisagée.

« Luxor SA » est une société anonyme de droit marocain, active dans le secteur de l'hôtellerie et portant les projets hôteliers de la société « Sanlam Maroc ».

« Sanlam Maroc SA » est une société anonyme de droit marocain, régie par la loi 17-99 portant Code des assurances.

Fait à Rabat, le 7 mai 2026.